

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de réunion des bureaux temporaires de l'hôtel de ville, située au 155, rue de la Reine, le jeudi 8 août 2024 à 11 h 30, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant James Keays.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 SERVICES MUNICIPAUX

2.1 demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Montée de Wakeham

2.2 offre de service du Carrefour du Capital humain de l'UMQ pour la réalisation d'un diagnostic

2.3 mesures disciplinaires d'un employé

2.4 aide financière centre artistique de Cap-aux-Os - Transformation de l'église de Cap-aux-Os en un Centre Artistique

3 QUESTIONS DU PUBLIC

- durée maximale : 30 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

RÉS. 24-08-001

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – MONTÉE DE WAKEHAM**

CONSIDÉRANT l'état de dégradation avancé de la Montée de Wakeham, plus particulièrement entre le 494 et le 828, notamment par la présence de nombreuses fissures importantes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la route 198, route du réseau routier supérieur dont l'entretien revient au Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires reçus par la Ville de Gaspé, par les membres du Conseil municipal de la part de citoyens de tous les secteurs de la Ville, ainsi que par les nombreux touristes qui sillonnent le territoire;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route dessert plusieurs immeubles;

CONDISÉRANT QUE ce tronçon est fortement utilisé par les véhicules lourds et le transport hors normes;

CONSIDÉRANT la localisation de ce tronçon qui est l'une des entrées officielles de la Ville de Gaspé, à proximité du centre-ville et en bordure de la baie, faisant en sorte que ce secteur est fortement utilisé notamment à des fins de mobilité active;

CONSIDÉRANT que l'état actuel de dégradation de ce tronçon de chaussée pourrait compromettre la sécurité des usagers de cette section de route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de prévoir, à très court terme, des travaux d'asphaltage de l'entièreté du tronçon routier partant du 494 jusqu'au 828, Montée de Wakeham constituant une portion de la route 198 reliant Gaspé à Murdochville.

RÉS. 24-08-002

OFFRE DE SERVICE DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UMQ POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la direction générale afin d'effectuer un diagnostic sur le climat de travail au sein du service de protection contre les incendies et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue du Carrefour du Capital humain de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service reçue du Carrefour du Capital humain de l'UMQ afin de réaliser un diagnostic sur le climat de travail au sein du service de protection contre les incendies jusqu'à concurrence d'une somme de 25 000 \$.

QUE la dépense soit imputée à la réserve financière 59-131-61-000.

RÉS. 24-08-003

MESURES DISCIPLINAIRES D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT les faits et circonstances rapportées au conseil dans le sommaire décisionnel 02-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal ordonne l'imposition d'une suspension sans solde de cinq jours à l'employé concerné par le sommaire décisionnel 02-2024.

RÉS. 24-08-004

**AIDE FINANCIÈRE CENTRE ARTISTIQUE DE CAP-AUX-OS –
TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE CAP-AUX-OS
EN UN CENTRE ARTISTIQUE**

CONSIDÉRANT le projet du Centre artistique de Cap-aux-Os visant à transformer l'église de Cap-aux-Os en un Centre artistique;

CONSIDÉRANT que le projet est évalué à 4 073 494 \$;

CONSIDÉRANT les diverses demandes d'aides financières déposées auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec, du programme fédéral pour les bâtiments verts et inclusifs, de la MRC de La Côte-de-Gaspé, et de Desjardins;

CONSIDÉRANT que le Centre artistique de Cap-aux-Os a déposé une demande d'aide financière de 155 429 \$ auprès de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que le projet aura un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'unicité du projet visant la revitalisation d'une église pour en faire un hub culturel;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre dans l'écosystème culturel existant et est complémentaire aux usages de ce type à proximité;

CONSIDÉRANT que le projet de Centre artistique de Cap-aux-Os présente une opportunité intéressante de revitalisation culturelle et patrimoniale pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie au Centre artistique de Cap-aux-Os une aide financière maximale de 155 429 \$ pour la réalisation du projet de transformation de l'église de Cap-aux-Os en un Centre artistique.

QUE le tout soit conditionnel à la réalisation du projet, à la confirmation d'aide des autres partenaires financiers et à la production des pièces justificatives en lien avec ledit projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

À 11 h 54, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

James Keays, maire suppléant

Isabelle Vézina, greffière